

**CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Montréal, le 3 mai 2010

HÉMA-QUÉBEC
4045, boulevard Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

«L'EMPLOYEUR»

et

**SYNDICAT DES ASSISTANTS (ES)
TECHNIQUES DE LABORATOIRE DE
HÉMA-QUÉBEC (CSN)**
Accréditation : AM-1003-0451
4045, boulevard Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

«LE SYNDICAT»

**DÉCISION DU CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
(articles 111.0.18 et 111.0.19 du Code du travail)**

Le Conseil est composé de M^e Françoise Gauthier, vice-présidente, ainsi que de M^{me} Anne Parent, M. Daniel Villeneuve et M^e Judith Lapointe, membres.

- [1] Le 21 mai 2008, le gouvernement du Québec adopte le décret n° 512-2008 assujettissant les parties à l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.
- [2] Le 22 avril 2010, le Conseil a reçu du Syndicat un avis indiquant son intention de recourir à la grève à compter du 0 h 01 le 5 mai 2010 et ce, pour une durée de 24 heures.
- [3] Le Syndicat a également joint à son avis la liste des services essentiels qu'il entendait maintenir lors de cette grève.
- [4] Conformément à l'article 111.0.18 du Code du travail, les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir lors d'une grève. Le Conseil a donc convoqué les parties à une rencontre de médiation, laquelle s'est tenue le 29 avril 2010 dès 10h.

- [5] À l'issue de la médiation ayant pris fin peu après minuit, les parties ont conclu une entente sur les services essentiels en date du 30 avril 2010.
- [6] Suivant l'article 111.0.19 du Code du travail, il appartient maintenant au Conseil d'évaluer la suffisance des services proposés à cette entente.

PROFIL

- [7] Héma-Québec a pour mission de fournir à la population québécoise des composantes, des dérivés et des substituts sanguins sécuritaires de qualité optimale et en quantité suffisante afin de répondre aux besoins des hôpitaux.
- [8] Pour ce faire, Héma-Québec organise des collectes de sang partout au Québec. Il offre de plus une expertise reconnue et des services spécialisés en immuno-hématologie.
- [9] Héma-Québec compte un établissement à Montréal et un autre à Québec. Il y a également trois centres permanents de donneurs, soit deux à Montréal et un à Québec.
- [10] Héma-Québec, c'est quelque 2000 collectes de sang, près de 300 000 donateurs de sang par année, 16 000 partenaires bénévoles et plus de 485 000 produits sanguins livrés annuellement aux hôpitaux du Québec pour subvenir aux besoins des malades.
- [11] Héma-Québec emploie 1348 personnes dont 5 médecins et 451 professionnels : emplois techniques, de soutien et employés cadres. Les 892 salariés syndiqués sont représentés par quatre syndicats à Québec et cinq à Montréal.
- [12] Le Syndicat faisant l'objet de la présente décision représente 128 assistants techniques de laboratoire qui effectuent l'ensemble des activités de traitement, de conditionnement, d'identification, d'emballage et de préparation pour la livraison des produits sanguins auprès des hôpitaux de toute la province. Ils doivent effectuer les travaux de transformation et de conditionnement des produits à l'intérieur de délais très serrés (de 8 à 24 heures après la collecte du don) à défaut de quoi le produit ne peut plus être utilisé et doit être détruit.
- [13] Le travail d'approbation et de support de ces employés est assuré par 8 assistants techniques responsables.

- [14] Il y a aussi 2 postes d'auxiliaires de laboratoire qui assurent notamment la préparation des équipements, les solutions d'analyse et l'entretien des lieux de travail.
- [15] Il est important de souligner que l'inventaire minimum des produits sanguins à maintenir afin d'assurer un approvisionnement constant à la population est de 6 jours. Il est également nécessaire de spécifier que certains des produits critiques distribués par Héma-Québec, comme les plaquettes, ont une durée de vie d'à peine 5 jours, incluant la période d'analyse et de libération des produits. Cette situation fait en sorte que toute interruption des activités, même pour une période aussi courte que 48 heures, peut devenir critique pour la suite des traitements de certains patients et de leur survie.
- [16] Enfin, il est utile de rappeler qu'à certaines périodes de l'année (comme en été, lors de la période des fêtes et de longs congés) Héma-Québec doit effectuer une gestion très serrée de ses inventaires et faire des appels spéciaux à la population afin de les inciter à donner du sang.
- [17] L'ensemble des activités effectuées par les employés est déterminant pour la vie des patients des hôpitaux qui dépendent des produits distribués par Héma-Québec qui est le fournisseur exclusif sur l'ensemble du territoire québécois.

MOTIFS DE LA DÉCISION

- [18] À leur entente, les parties ont annexé un tableau pour en faire partie intégrante. Ce tableau indique les horaires de travail de chacun des salariés ainsi que le temps de grève qu'ils peuvent exercer.
- [19] Ainsi, tous les salariés habituellement en fonction pendant un quart de travail seront présents et travailleront une partie de leur temps normalement travaillé suivant les pourcentages prévus au tableau.
- [20] Le Syndicat s'engage aussi à maintenir le libre accès des personnes aux sites désignés.
- [21] Dans leur entente, les parties emploient l'expression « au besoin ». Le Conseil interprète cette expression comme signifiant que, chaque fois que l'Employeur réclame des services prévus à l'entente, le Syndicat doit répondre promptement et sans délai à cette demande.

- [22] On retrouve également à l'entente l'expression « personnel qualifié ». Le Conseil comprend qu'il s'agit de salariés qui effectuent normalement le travail requis par l'Employeur.
- [23] L'entente contient également une clause de situations d'urgence. Le Conseil comprend que, dans l'éventualité où survient une situation exceptionnelle et urgente non prévue par l'entente, le Syndicat s'engage à fournir, à la réquisition de l'Employeur et selon les besoins, le personnel nécessaire pour faire face à cette situation.
- [24] Enfin, les parties précisent certaines modalités d'application des services essentiels telles que la désignation des responsables respectifs et les libérations syndicales.
- [25] **PAR CONSÉQUENT, après examen de l'entente du 30 avril 2010 et en tenant compte des précisions apportées, le Conseil :**
- [26] **DÉCLARE** que les services essentiels qui y sont prévus, avec les précisions apportées dans la présente décision, sont suffisants pour que la santé ou la sécurité de la population ne soit pas mise en danger;
- [27] **DÉCLARE** que les services essentiels à fournir pendant la grève sont ceux énumérés dans leur intégralité à l'entente du 30 avril 2010, annexée à la présente décision, comme si ici tout au long récités;
- [28] **RAPPELLE** aux parties qu'advenant des difficultés quant à la mise en application de l'entente sur les services essentiels, elles doivent en faire part à la médiatrice du Conseil dans les plus brefs délais afin que celle-ci puisse leur fournir l'aide nécessaire et, s'il y a lieu, en saisir le Conseil.

LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

M^e Françoise Gauthier, vice-présidente

Horaires des laboratoires de Montréal du 05 mai 2010

T-Laboratoires Montréal

Assistants techniques de Laboratoires

mercredi 05 mai					
Début-Fin	Nom	St.	For	Co	
QUART DE NUIT					
T-Expédition Montréal					
Gestion des produits Montréal					
Assistant technique de labo					
23:15-07:15	Na. Bélanger	TC			90%
23:15-07:15	Jo. De Repentigny	TC			
23:15-07:15	Ca. Delisle	TC			
T-Transformation Montréal					
Préparation composants sanguins Montréal					
Assistant technique de labo					
23:00-07:00	Jé. Laroche	TC			90%
23:00-07:00	Li. Jeler Flore	TC			
23:00-07:00	Mo. Ennakhili	TC			
23:00-07:00	Ma. Daunais	TC			
23:00-07:00	Fa. Fortin	TC			
Assistant technique responsable					
23:00-07:00	Cl. Ouellette	TC			90%
Centrifugation tubes Montréal					
Assistant technique de labo					
QUART DE JOUR					
T-Expédition Montréal					
Gestion des produits Montréal					
Assistant technique de labo					
07:15-15:15	Vi. Flanagan	DI	FI	FO	90% après 10h30
07:15-15:15	Pa. Ciprian Olteanu	DI			
07:15-15:15	So. Larouche	DI			
07:15-15:15	Na. Aubut	TC			
07:15-15:15	Gl. Charles	DI			
07:15-15:15	Va. Audet	TC			
07:15-15:15	Ma. Tannier	TC	FO	FL	
07:15-15:15	Re. Berthelet	TC			
07:15-15:15	Pi. Babin	TC			
07:15-15:15	Vi. Champagne	TC	FR	RE	
Assistant technique responsable					
07:15-15:15	Sy. Labrecque	TC	FO	FO	90% après 10h30

[Handwritten signatures and initials]

70

Horaires des laboratoires de Montréal du 05 mai 2010

T-Laboratoires Montréal

Assistants techniques de Laboratoires

mercredi 05 mai					
Début-Fin	Nom	St	For	Co	
T-Transformation Montréal					
Préparation composants sanguins Montréal					
Assistant technique de labo					
07:00-15:00	Ma. Deschamps	DI			80%
07:00-15:00	Mé. Deschamps	DI			heures à déterminer selon les priorité de la production
07:00-15:00	Ca. Gagnon	TC			
07:00-15:00	Fr. Lachapelle	TC			
07:00-15:00	Sa. Gaudreault	TC			
07:00-15:00	Na. Thériault	TC			
07:00-15:00	Ar. Desharnais	TC			
07:00-15:00	Ma. Chenevert	TC			
07:00-15:00	Ra. Lamontagne	TC	FO	FL	
07:00-15:00	An. Paré	TC			
07:00-15:00	Sy. Talbot	TC	FR	RE	
07:00-15:00	Li. Végiard	TC			
Assistant technique responsable					
07:00-15:00	Es. Viel	TC			80%
QUART DE SOIR					
T-Expédition Montréal					
Gestion des produits Montréal					
Assistant technique de labo					
15:15-23:15	Si. D'Amour	DI		BO	80%
15:15-23:15	Jo. Tardif	TC			90%
15:15-23:15	Ma. Gignac	TC			90%
} avec Monique Pépin réserve					
T-Transformation Montréal					
Préparation composants sanguins Montréal					
Assistant technique de labo					
15:00-23:00	Lo. Charbonneau	TC			90%
15:00-23:00	Mi. Arsenault	TC			
16:00-00:00	Lu. Veronica Nistor	TC			
16:00-00:00	Ca. Michailiuk	TC			
16:00-00:00	Mu. Azzouzi	TC			
16:00-00:00	Be. Massan Gaba	TC			
16:00-00:00	Mo. Pépin	TC			
17:00-01:00	Ab. Maza	TC			
17:00-01:00	Ha. Zaouche	DI			
17:00-01:00	Oi. Yan Sally Lo	DI			
17:00-01:00	Ma. Lefebvre	DI			
17:00-01:00	Ya. Joutel	TC			
17:00-01:00	Li. Feng	TC			
Assistant technique responsable					
15:00-23:00	Ji. Tremblay	TC			90%

Horaires des laboratoires de Montréal du 05 mai 2010

T-Laboratoires Montréal

Assistants techniques de Laboratoires

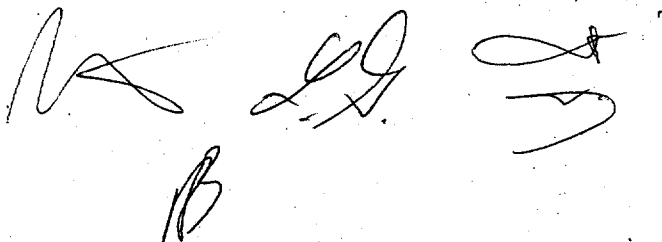
mercredi 05 mai				
Début-Fin	Nom	St.	For	Co
Centrifugation tubes Montréal				
Assistant technique de labo				
15:00-23:00	Fe. Yahiaoui	TC		90% avant 20h00

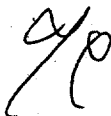
Légende:

For : FI form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib

St : DI disponibilité TC temps complet TP temps partiel rég

Co : LE = Lecture SS = Surplus ST = Surcroît PI = Promini FL =/Formateur libéré BO= Boîtes

Handwritten signatures and initials, including a large 'B' and a signature that appears to be 'L. G.'.

Handwritten signature, possibly 'G/P'.